

ASL Les Terrasses de Cassis

<http://www.terrasses-de-cassis.com/>

Pv Ag 2011 (Les A.G.)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L' ASL LES TERRASSES DE CASSIS

L'an deux mille onze et le Jeudi 10 Mars à dix huit heures, l'Association Syndicale Libre « ASL Les Terrasses de Cassis » - 13260 Cassis, a tenu son Assemblée Générale en l'Hôtel ELEIS « Les Terrasses de Cassis » – 13260 CASSIS - sur convocation du Président M. BERNARD afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

01) Approbation des comptes annuels 2010 conformément à l'article 3 des statuts.

02) Quitus au bureau et au gestionnaire de l'association

03) Fixation du budget 2011

04) Renouvellement de 4 membres au bureau (syndicat). Appel à candidature

05) Travaux de réfection de la voirie

Alternative 1 pour la voie principale - Avenue des Terrasses

06) Travaux de réfection de la voirie

Alternative 2 pour la voie principale - Avenue des Terrasses

07) Travaux de réfection de la voirie

Alternative 3 pour la voie principale - Avenue des Terrasses

08) Travaux de réfection de la voirie :

Alternative 1 pour les allées (sauf géranium, lauriers et lavandes)

09) Travaux de réfection de la voirie :

Alternative 2 pour les allées (sauf géraniums, lauriers et lavandes)

10) Travaux de réfection de la voirie :

Travaux annexes

11) Travaux de réfection de la voirie :

Trottoirs de la voie principale - Avenue des Terrasses

12) Travaux de réfection de la voirie :

Trottoirs des allées (sauf allées des Lauriers, des Lavandes et des Géraniums)

13) Financement des travaux votés

Qui constate que les présents ou représentés forment un total de : **54553 / 100503** tantièmes

Les copropriétaires suivants absents ou non représentés n'ont pas pris part au vote :

45950 / 100503 tantièmes

ALEXANDRIAN/ABOU (153), ALMARIC FRANCOIS (503), ARNAL Christophe et Daphnée (502), BASLY-ATTALI DANIELLE (157), BEGHIN LAURENT (153), BERTHELIER JEANNE (240), BEZY PIERRE (501), BIANCHI CHRISTIAN (118), BODOTTI ALBERT (503), BONNEVAL LAURENT (110), BOYER PIERRE/RUAS ODILE (503), BUCCHI MARTINE (153), CABAU CHRISTINE (340), CAILLET ALAIN (502), CASELLA JEAN (106), CAUNOIS ROMAIN (171), CEPA VIEIRA LUIS (193), CHAILAN (MONSIGU) (503), CHAMBOVET GEORGES (157), CHARLEMAGNE SERGE (502), CHAVANAZ Charles et Dorothee (502), CHERIOUX RENE (503), CHOMETON PHILIPPE (168), COLONNA PIERRE (157), COURREGES FRANCIS (503), CRESCIONI (96), CROSS GEOFFREY (165), DEGLANE MATHIEU (239), DELUCHI BERNARD (171), DEMARTE OU Mlle TANGUY (239), DESHAIS GERARD (132), DESSORS (503), DESTOBBELEER (126), DORDAIN DIDIER (209), DOUGNAC FLORENCE (139), EL MELLITI RABAH (85), EMILIAN BERNARD (218), ESPOSITO FRANCOIS (153), ESPOSITO/CADDEO (503), ETNA CLAUDIO (134), FERRARA MICHEL (214), FERRATA CLAUDE (503), FOLCO JEAN (335), FOULQUIE DENIS (215), FOURNIER MONIQUE (202), FUSI JOEL (107), GERMAIN JEAN (503), GIRARD JEAN DANIEL (501), GIUNTI FRANCIS (106), GOMES JACQUES OU MME NUCERA (211), GREGORI SYBILLE (501), GRONLI JON TERJE (157), GROS LUCIEN CATHERINE (230), GUERNET ALAIN (502), GUERSON NATHALIE (248), HELLER (106), HOVANESSIAN CHRISTINE (167), IMBERT (502), IVALDI JEAN LOUIS (503), JAUFFRET ANDRE (202), JOGNA STEPHANO (381), JOSSERAND M.REINE (109), JULIAN CHANTAL (501), JULIAN CHANTAL (108), LAVILLE ERIC (180), LEBOULEUR ROBERT (503), LEBRUN PATRICK (215), LECLERC GERARD (158), LEFEVRE JEAN PHILIPPE (323), LEMOINE BENOIT (112), LEROUX CYRIL (160), LEVEQUE (166), LIENARD SYLVIE (217), LOMBARD Olivier (503), MACHON JEAN GABRIEL (214), MARTINEZ CHRISTIANE (95), MARTINEZ LEGER CHRISTINE (109), MAUFFREY BENOIT (503), MAURIN JOSETTE (503), MEIRE Laurence (355), MENARD PATRICK (503), MESSINA JEAN MARC (329), MIKOLAJCZAK THOMAS (355), MOLLA PASCALE (218), MONSIGU GEORGETTE (503), MOUCHARD VEUVE (502), NALIN ROLAND (503), NEGRE COMBES/BRUNA (225), NICLOUX (225), NOEL YANNICK (214), ODDER/UPRAVAN (270), OGER MARC (209), OUANHON MICHEL (503), PANZANI JEAN LOUIS (155), PATALANO ERIC (272), PATALANO JEAN MICHEL (210), PAULEAU PIERRE (79), PENVERNE Bertran (502), PEREZ (503), PERRIN Guy et Chan (160), POLGE SERGE (502), PONTHEU JEAN CLAUDE (502), POURADIER JACQUES (228), POURADIER/POULIQUEN (149), POUSTHOMIS Thierry (218), PRECETTI-D URSO ISABELLE (211), PREDIERI MARC (217), RABEC FRANCOISE (155), RAYNAUD ALINE (178), RECH GUY (503), REY (129), RIGAUD NATHALIE (503), ROCHARD GABRIEL (218), ROUX HENRI (503), ROUZAUD BERTRAND (502), RUBINSZTAJN BRUNO (214), RUIZ ARNEDO JUAN (218), SABRE JEAN PIERRE (502), SAILLARD MARC (152), SALBAING DOMINIQUE (150), SALIBA ALBERT (502), SANTAMARIA FABIENNE ET FLORENCE (503), SAVARIT ERIC (94), SCI AMANTES (208), SCI ANTHONY (242), SCI CARPE DIEM (503), SCI CORRIAT (504), SCI DE CASSIS (132), SCI EL-CONSEIL (153), SCI FAJES (175), SCI LES 4 OLIVIERS (502), SCI LES TERRASSES DES CALANQUE (199), SCI MAG ONE (503), SCI MICHELET SAINTE MARGUERITE (503), SCI SAMY (158), SCI TSURU (109), SEBAG CELINE (153), SERVEAU MICHEL (503), SIMOND ALAIN (154), SION RAPHAEL (132), SOREL JEANINE (172), SOULIER ROBERT (503), TAC UN (98), THIBAUDON DOMINIQUE (107), TORRES JULES (160), TROSSERO FABIEN (503), VELY - POLETTI Frédéric et Véronique (280), VERMOT Martine (388), VERNAGALLO JEAN CLAUDE (175), VERNAGALLO SERGE (175), VERRIER COLETTE (503), WAHL RUNE (105), WALHEIM EMMANUEL (1006), WYCHE ALAIN (502), ZEITOUN Sidney (502),

01 - Approbation des comptes annuels 2010 conformément à l'article 3 des statuts.

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il vous est proposé d'approuver les comptes qui vous sont présentés dans le rapport de « gestion ci-joint. Le total des dépenses courantes de l'exercice s'élève à 48.835,19 €. »

POUR : 44907 / 54553

CONTRE : 9004 / 54553

ARABSI MILOUD/ZITOUNI NAJIA (215), AVENTINY HUGUETTE (166), BECHAR SALIM OU MME SEARD (319), BERNARD MICHEL (371), BERNARD OU MME ANAAM (146), BERTORA RENE (212), BLAESS PIERRE OU MME TRUONG (215), BOSELLI BEATRICE (216), BRUN FRANCK (151), CHOI WORL DAE (209), CLET Nadine (144), CONRAUX GERARD (171), CURCI ANDRE (216), DE BARBARIN YVES (178), DONS LAURETTA (126), DUPONT PIERRE (180), ESPOSITO/AUDIBERT (209), FOURNIER FLORENCE (168), FRANQUET HUGUES FLORENCE (380), GUETTA (261), HAZAK PAULETTE (319), HENRIOT FLORENCE (217), KOPKE KURT (502), LHUILLIER MARC OU MME FARRIOL (218), LOMBARDI RAYMOND (229), MELIN J.M. OU MME CARDOLACCIA (225), MOREL MARGUERITE (269), NIEK ANTOINE (152), NOLLET (216), NOVELLI FRANCOISE (352), PFISTER ODILE (262), PORCARIO JEAN PIERRE (117), PROTCH EVELYNE (157), SCI MOLINI (260), SINTES REMI (217), THYS PHILIPPE (260), VIGIER PHILIPPE (217), WITTORSKI JEAN PIERRE (339), WITTORSKI NEE LEBRUN JEANNE (106), ZITOUNI ALI (117),

ABSTENTION : 642 / 54553

DESCHAMPS MICHELINE (189), MAUROUARD LOPEZ Gérard et Corinne (236), PETTMANN BRIGITTE (217),

Résolution adoptée à la majorité des co lotis présents et représentés.

02 - Quitus au bureau et au gestionnaire de l'association

La résolution suivante est mise aux voix :

« Après un communiqué du président sur les principaux événements de l'année, il vous est « proposé de donner le quitus au président, aux membres du bureau et au cabinet SIGA « PROVENCE pour la gestion de l'année 2010. »

POUR : 50843 / 54553

CONTRE : 2498 / 54553

FOURNIER FLORENCE (168), FRANQUET HUGUES FLORENCE (380), HENRIOT FLORENCE (217), KOPKE KURT (502), LHUILLIER MARC OU MME FARRIOL (218), NOLLET (216), NOVELLI FRANCOISE (352), WITTORSKI JEAN PIERRE (339), WITTORSKI NEE LEBRUN JEANNE (106),

ABSTENTION : 1212 / 54553

BECHAR SALIM OU MME SEARD (319), BOSELLI BEATRICE (216), DUPONT PIERRE (180), HAZAK PAULETTE (319), LONGO NATHALIE (178),

Résolution adoptée à la majorité des co lotis présents et représentés.

03 - Fixation du budget 2011

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il vous est proposé de fixer le montant du budget de l'année 2011 à 51.500 €.

« Le budget proposé est en augmentation de 3% par rapport à celui de 2010. »

POUR : 43602 / 54553

CONTRE : 10951 / 54553

ARABSI MILOUD/ZITOUNI NAJIA (215), AVENTINY HUGUETTE (166), BECHAR SALIM OU MME SEARD (319), BERNARD MICHEL (371), BERNARD OU MLLE ANAAM (146), BERTORA RENE (212), BLAESS PIERRE OU MLLE TRUONG (215), BOSELLI BEATRICE (216), BOUVAREL DOMINIQUE (218), BRACCINI JEAN CLAUDE (153), BRUN FRANCK (151), CASTILLE EDMEE (209), CHABOISSIER ELIANE (246), CHOI WORL DAE (209), CLET Nadine (144), CONRAUX GERARD (171), COSQUER YVON (178), CURCI ANDRE (216), DANET JEAN LUC (217), DAVALAN YANNICK (98), DE BARBARIN YVES (178), DONS LAURETTA (126), DUPONT PIERRE (180), ESPOSITO/AUDIBERT (209), FELIPO CHRISTIAN (340), FOURNIER FLORENCE (168), FRA-ROCHER OLIVIER (227), FRANQUET HUGUES FLORENCE (380), GUETTA (261), HAZAK PAULETTE (319), HENRIOT FLORENCE (217), KOPKE KURT (502), LHUILLIER MARC OU MME FARRIOL (218), LOMBARDI RAYMOND (229), LONGO NATHALIE (178), MELIN J.M. OU MME CARDOLACCIA (225), MIZZI ANDRE OU MLLE BERNARDIN (217), NIEK ANTOINE (152), NOLLET (216), NOVELLI FRANCOISE (352), PARET YVELINE (211), PERRIN-MATARASSO ANNE MARIE (155), PFISTER ODILE (262), PORCARIO JEAN PIERRE (117), PROTCH EVELYNE (157), ROUX PARIS (168), SINTES REMI (217), THYS PHILIPPE (260), VIGIER PHILIPPE (217), WITTORSKI NEE LEBRUN JEANNE (106), ZITOUNI ALI (117),

ABSTENTION : Néant

Résolution adoptée à la majorité des co lotis présents et représentés.**04 - Renouvellement de 4 membres au bureau (syndicat). Appel à candidature**

La résolution suivante est mise aux voix :

« Le mandat des quatre membres ci-dessous du bureau arrive à échéance lors de cette assemblée générale :

« - BERNARD Cyril ;

« - BENITAH Jacques ;

« - MAGNANI Philippe ;

« - DUMONT Henri.

« Au moins deux seront vacantes ; si vous souhaitez vous porter candidat, merci de vous faire connaître avant le début de l'assemblée. »

Monsieur CURCI :

POUR : 50319 / 54553

CONTRE : 4234 / 54553

ANDERSEN PER (501), ANDRIEU AUGUSTINE (503), FALQUES (503), GREE GERARD (503), MARTY FRANCIS (503), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (503), PASCAL - SUISSE PIERRIC (212), POUYET Pascale (1006),

ABSTENTION : Néant

Monsieur CURCI est élu à la majorité des co lotis présents et représentés.

Mr BENITAH

POUR : 54553 / 54553

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

Monsieur BENITAH est élu à l'unanimité des co lotis présents et représentés.

Mme ANCIAUX GAL

POUR : 54553 / 54553

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

Mme ANCIAUX GAL est élue à l'unanimité des co lotis présents et représentés.

Mr MORAND

POUR : 54553 / 54553

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

Monsieur MORAND est élu à l'unanimité des colotis présents et représentés.

05 - Travaux de réfection de la voirie

Alternative 1 pour la voie principale - Avenue des Terrasses

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il vous est proposé la réfection de la voie principale en totalité (6.900 m²).

« Le travail comprend : rabotage, enlèvement des racines, remplacement par du tout-venant « traité rollac, nivellement, imprégnation, enrobé, mise à niveau des tampons, signalisation « horizontale, rétablissement casse-vitesse.

« Colas (enrobé 5 cm) : 222.794 € TTC

« ART (enrobé 7 cm) : 222.125€ TTC

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 11163 / 56004

ABDALIAN JACQUES (329), ALLARIA/CONSTANT (415), ANDRIEU AUGUSTINE (390), ANDUZE COLETTE (281), ATTALI CLAUDE (234), BERNARD JACQUES (329), CECCARELLI NEE PINTO MICHELINE (281), CHERINGOU HENRI (281), COLOMAR ROBERT (281), COMPAIN PIERRE (390), COQUEUGNIOT (329), DEMOOR PATRICE CATHERINE (394), DEMOOR CATHERINE (159), DUMONT HENRI (390), ESPOSITO-GREE-POUYET C/o Mme POUYET (415), FALQUES (415), FER MARCEL (329), GREE GERARD (415), IRONDELLE ARLETTE (390), KENDA SIEGRIED (415), KHAYADJIAN (293), LE QUELLEC JEAN (354), LEZY GERARD (293), MAGNANI PHILIPPE (415), MARTY FRANCIS (354), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (354), MONI JEAN CHRISTOPHE (329), POUYET Pascale (830), SCASSO JEAN (281), SCI MARINETTE ET JULIETTE (383), THIBAULT/BRUN (415),

CONTRE : 40868 / 56004

ABSTENTION : 3973 / 56004

ANGELICOLA MICHEL (396), BEUCHAT DOMINIQUE (354), BIANCHERI BERNARD (329), BRACHET ODILE (137), BRACHET FRANCIS (151), BUISSON MARC (374), CARLINI ANTOINE (354), CHERRY JACKY (329), GASQUET ROBERT (329), LALLEMANT JEAN (390), VEDEL/SCHMIED (415), VIGNAT VIVIANE (415),

Résolution rejetée à la majorité des co lotis présents et représentés.

06 - Travaux de réfection de la voirie

Alternative 2 pour la voie principale - Avenue des Terrasses

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il vous est proposé de refaire uniquement deux zones de la voirie principale (voir plan ci-joint). Il s'agit de la voie double (montée et descente) et de la voie allant de la villa N°75 à la « villa n° 9 (4.700 m²).

« Le travail comprend : rabotage, enlèvement des racines, remplacement par du tout-venant « traité rollac, nivellement, imprégnation, enrobé, mise à niveau des tampons, signalisation « horizontale, rétablissement casse-vitesse.

« Colas (enrobé 5 cm) : 137.781€ TTC

« ART (enrobé 7 cm) : 137.367€ TTC

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 13723 / 56004

ANDERSEN PER (415), ANGELICOLA MICHEL (396), AVENTINY HUGUETTE (237), BECHAR SALIM OU MME SEARD (456), BECKING DANIEL (300), BENAMO SAM (390), BEUCHAT DOMINIQUE (354), BIANCHERI BERNARD (329), BOMPART REMI (390), BOSELLI BEATRICE (309), BRACHET ODILE (137), BRACHET FRANCIS (151), BROUSSART MARIE FRANCOISE (224), BRUN FRANCK (216), BUISSON MARC (374), CARLINI ANTOINE (354), CHERRY JACKY (329), DEMARIA CHRISTIANE (387), DEMOOR PATRICE CATHERINE (394), DEMOOR CATHERINE (159), DONS LAURETTA (180), ESCALIER PAUL (218), ESPOSITO/AUDIBERT (299), GASQUET ROBERT (329), KALINOWSKI (540), LALLEMANT JEAN (390), LECUBIN (329), LOMBARDI RAYMOND (327), MAURETTE JEANINE (219), PASCAL - SUISSE PIERRIC (303), PETTMANN BRIGITTE (310), PISANI MICHEL (390), ROSSI EP. GARCIA SUZANNE (329), SARL RESIDENCE DES TERRASSES (415), SCI 2 REVES (264), SCI 2 REVES (158), SCI INVEST IMMO (672), SCI JJ VANNUCCI (329), SINTES REMI (310), VEDEL/SCHMIED (415), VIGNAT VIVIANE (415), VINCENT ALAIN (281),

CONTRE : 39659 / 56004

ABSTENTION : 2622 / 56004

ABDALIAN JACQUES (329), ANDRIEU AUGUSTINE (390), COLOMAR ROBERT (281), COQUEUGNIOT (329), FER MARCEL (329), IRONDELLE ARLETTE (390), LEZY GERARD (293), SCASSO JEAN (281),

Résolution rejetée à la majorité des co lotis présents et représentés.

07 - Travaux de réfection de la voirie

Alternative 3 pour la voie principale - Avenue des Terrasses

La résolution suivante est mise aux voix :

« Voir devis Colas avec descriptif pour un montant de 53 885.60 €

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 30154 / 56004

CONTRE : 20763 / 56004

ALLARIA/CONSTANT (415), ANDERSEN PER (415), ANDUZE COLETTE (281), ATTALI CLAUDE (234), AVENTINY HUGUETTE (237), BECHAR SALIM OU MME SEARD (456), BECKING DANIEL (300), BENAMO SAM (390), BERNARD JACQUES (329), BIANCHERI MARCEL (544), BOMPART REMI (390), BOSELLI BEATRICE (309), BRACHET ODILE (137), BRACHET FRANCIS (151), BROUSSART MARIE FRANCOISE (224), BRUN FRANCK (216), CECCARELLI NEE PINTO MICHELINE (281), CHERINGOU HENRI (281), COMPAIN PIERRE (390), DEMARIA CHRISTIANE (387), DEMOOR PATRICE CATHERINE (394), DEMOOR CATHERINE (159), DONS LAURETTA (180), DUMONT HENRI (390), ESCALIER PAUL (218), ESPOSITO-GREE-POUYET C/o Mme POUYET (415), ESPOSITO/AUDIBERT (299), FALQUES (415), GREE GERARD (415), HAZAK PAULETTE (455), KALINOWSKI (540), KENDA SIEGRIED (415), KHAYADJIAN (293), LALLEMANT JEAN (390), LE QUELLEC JEAN (354), LECUBIN (329), LOMBARDI RAYMOND (327), MAGNANI PHILIPPE (415), MARTY FRANCIS (354), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (354), MAURETTE JEANINE (219), MONI JEAN CHRISTOPHE (329), PASCAL - SUISSE PIERRIC (303), PETTMANN BRIGITTE (310), PISANI MICHEL (390), POUYET Pascale (830), ROSSI EP. GARCIA SUZANNE (329), SARL RESIDENCE DES TERRASSES (415), SCI 2 REVES (264), SCI 2 REVES (158), SCI CATPAT (518), SCI INVEST IMMO (672), SCI JJ VANNUCCI (329), SCI MARINETTE ET JULIETTE (383), SINTES REMI (310), THIBAULT/BRUN (415), VEDEL/SCHMIED (415), VIGNAT VIVIANE (415), VINCENT ALAIN (281),

ABSTENTION : 5087 / 56004

ABDALIAN JACQUES (329), ANDRIEU AUGUSTINE (390), ANGELICOLA MICHEL (396), BEUCHAT

DOMINIQUE (354), BIANCHERI BERNARD (329), BUISSON MARC (374), CARLINI ANTOINE (354), CHERRY JACKY (329), COLOMAR ROBERT (281), COQUEUGNIOT (329), FER MARCEL (329), GASQUET ROBERT (329), IRONDELLE ARLETTE (390), LEZY GERARD (293), SCASSO JEAN (281),

Résolution adoptée à la majorité des co lotis présents et représentés.

Le bureau de l'ASL est mandaté pour faire réaliser les travaux avec un budget maximum de 53 885.60 euros.

08 - Travaux de réfection de la voirie :

Alternative 1 pour les allées (sauf géranium, lauriers et lavandes)

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il est proposé la réfection des allées avec un procédé bi-couche qui est plus fragile que de « l'enrobé.

« Colas : 45.430 € TTC

« ART : 38.940 € TTC

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 12067 / 16593

CONTRE : 2011 / 16593

COMPAIN PIERRE (503), KHAYADJIAN (503), MONI JEAN CHRISTOPHE (503), PISANI MICHEL (502),

ABSTENTION : 2515 / 16593

BEUCHAT DOMINIQUE (503), CARLINI ANTOINE (503), LEZY GERARD (503), MARTY FRANCIS (503), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (503),

Résolution adoptée à la majorité des co lotis présents et représentés.

Le bureau de l'ASL est mandaté pour faire réaliser les travaux avec un budget maximum de 45 430 euros.

09 - Travaux de réfection de la voirie :**Alternative 2 pour les allées (sauf géraniums, lauriers et lavandes)**

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il est proposé la réfection des allées avec de l'enrobé (identique aux allées des lavandes et « des géraniums déjà réalisées).

« Colas : 172.959 € TTC

« ART : 177.439 € TTC

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement »

POUR : 3018 / 16593

COMPAIN PIERRE (503), KHAYADJIAN (503), LEZY GERARD (503), MARTY FRANCIS (503), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (503), MONI JEAN CHRISTOPHE (503),

CONTRE : 9048 / 16593**ABSTENTION : 4527 / 16593**

ANDRIEU AUGUSTINE (503), BEUCHAT DOMINIQUE (503), BIANCHERI BERNARD (503), CARLINI ANTOINE (503), CHERRY JACKY (503), COQUEUGNIOT (503), FER MARCEL (503), GASQUET ROBERT (503), IRONDELLE ARLETTE (503),

Résolution rejetée à la majorité des co lotis présents et représentés.

10 - Travaux de réfection de la voirie :**Travaux annexes**

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il est proposé parmi les travaux annexes :

« Modification de la jardinière centrale du haut afin de permettre la rotation des cars ;

« Éclairage du muret signalétique à l'entrée du lotissement ;

« Réalisation d'un cordon d'enrochement à l'emplacement de la cabine téléphonique ;

« Abattage des pins ;

« replantation des jardinières ;

« modernisation de l'arrosage automatique ;

« Le budget global prévu est de 35.000 € maximum. Mandat à donner au bureau pour le choix « final des entreprises et les derniers ajustements.

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 23465 / 56004

ABDALIAN JACQUES (329), ALLARIA/CONSTANT (415), ANDERSEN PER (415), ANDRIEU AUGUSTINE (390), ANDUZE COLETTE (281), ANGELICOLA MICHEL (396), ATTALI CLAUDE (234), AVENTINY HUGUETTE (237), BECHAR SALIM OU MME SEARD (456), BECKING DANIEL (300), BENAMO SAM (390), BERNARD JACQUES (329), BERNARD OU MME ANAAM (178), BIANCHERI MARCEL (544), BOMPART REMI (390), BOSELLI BEATRICE (309), BRACHET ODILE (137), BRACHET FRANCIS (151), BROUSSART MARIE FRANCOISE (224), BRUN FRANCK (216), BUISSON MARC (374), CECCARELLI NEE PINTO MICHELINE (281), CHERINGOU HENRI (281), CHERRY JACKY (329), COMPAIN PIERRE (390), COQUEUGNIOT (329), COSQUER YVON (254), DAVALAN YANNICK (140), DEMARIA CHRISTIANE (387), DEMOOR PATRICE CATHERINE (394), DEMOOR CATHERINE (159), DONS LAURETTA (180), DUMONT HENRI (390), ESCALIER PAUL (218), ESPOSITO-GREE-POUYET C/o Mme POUYET (415), ESPOSITO/AUDIBERT (299), FALQUES (415), FER MARCEL (329), GIMENEZ HENRI (239), GREE GERARD (415), IRONDELLE ARLETTE (390), KALINOWSKI (540), KENDA SIEGRIED (415), KHAYADJIAN (293), KOTOWICZ HENRYK (217), LALLEMANT JEAN (390), LE QUELLEC JEAN (354), LECUBIN (329), LEZY GERARD (293), LOMBARDI RAYMOND (327), MAGNANI PHILIPPE (415), MARTY FRANCIS (354), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (354), MAURETTE JEANINE (219), MONI JEAN CHRISTOPHE (329), ORSONI THIERRY (150), PASCAL - SUISSE PIERRIC (303), POUYET Pascale (830), ROUZIER (415), SARL RESIDENCE DES TERRASSES (415), SCI 2 REVES (264), SCI 2 REVES (158), SCI DU JEUNE ANACHARSIS (281), SCI INVEST IMMO (672), SCI MARINETTE ET JULIETTE (383), SINTES REMI (310), THIBAUT/BRUN (415), VEDEL/SCHMIED (415), VIGNAT VIVIANE (415), VINCENT ALAIN (281),

CONTRE : 30903 / 56004

ABSTENTION : 1636 / 56004

BEUCHAT DOMINIQUE (354), CARLINI ANTOINE (354), MAUROUARD LOPEZ Gérard et Corinne (337), PETTMANN BRIGITTE (310), SCASSO JEAN (281),

Résolution rejetée à la majorité des co lotis présents et représentés.

11 - Travaux de réfection de la voirie :

Trottoirs de la voie principale - Avenue des Terrasses

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il est proposé la réfection des trottoirs de la voie principale (2470 m²).

« Le travail comprend : la réparation et la mise en œuvre d'un bi-couchage.

« Colas : 19.019 € TTC

« ART : 16.302 € TTC

« Dans le cas où nous mettrions en œuvre de l'enrobé à la place du bi-couche les prix sont :

« Colas : 115.663 € TTC

« ART : 103.789 € TTC

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 18021 / 56004

ABDALIAN JACQUES (329), ALLARIA/CONSTANT (415), ANDERSEN PER (415), ANDRIEU AUGUSTINE (390), ANDUZE COLETTE (281), ANGELICOLA MICHEL (396), ANGOT DEL MEDICO (305), ATTALI CLAUDE (234), BENAMO SAM (390), BERNARD JACQUES (329), BERNARD OU MLLE ANAAM (178), BRACHET ODILE (137), BRACHET FRANCIS (151), BUISSON MARC (374), CECCARELLI NEE PINTO MICHELINE (281), CHAUDESSEIGNE JEAN CLAUDE (305), CHERINGOU HENRI (281), COMPAIN PIERRE (390), COQUEUGNIOT (329), DE BARBARIN YVES (217), DEMOOR PATRICE CATHERINE (394), DEMOOR CATHERINE (159), DUMONT HENRI (390), ESCALIER PAUL (218), ESPOSITO-GREE-POUYET C/o Mme POUYET (415), FALQUES (415), FER MARCEL (329), GIMENEZ HENRI (239), GREE GERARD (415), IRONDELLE ARLETTE (390), KENDA SIEGRIED (415), KHAYADJIAN (293), KOTOWICZ HENRYK (217), LALLEMANT JEAN (390), LE QUELLEC JEAN (354), LEZY GERARD (293), MAGNANI PHILIPPE (415), MARTY FRANCIS (354), MASSON ALBERT/NEMOZ D. (354), MONI JEAN CHRISTOPHE (329), ORSONI THIERRY (150), PASCAL - SUISSE PIERRIC (303), POUYET Pascale (830), ROUZIER (415), SARL RESIDENCE DES TERRASSES (415), SCI 2 REVES (264), SCI 2 REVES (158), SCI INVEST IMMO (672), SCI MARINETTE ET JULIETTE (383), THIBAUT/BRUN (415), VEDEL/SCHMIED (415), VIGNAT VIVIANE (415), VINCENT ALAIN (281),

CONTRE : 35108 / 56004

ABSTENTION : 2875 / 56004

BECKING DANIEL (300), BEUCHAT DOMINIQUE (354), CARLINI ANTOINE (354), CHERRY JACKY (329), COLOMAR ROBERT (281), LECUBIN (329), MAUROUARD LOPEZ Gérard et Corinne (337), PETTMANN BRIGITTE (310), SCASSO JEAN (281),

Résolution rejetée à la majorité des co lotis présents et représentés.

12 - Travaux de réfection de la voirie :

Trottoirs des allées (sauf allées des Lauriers, des Lavandes et des Géraniums)

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il est proposé la réfection des trottoirs des impasses (1230 m²).

« Le travail comprend : la réparation et la mise en œuvre d'un bi-couchage

« Colas : 9.741 € TTC

« ART : 8.118 € TTC

« Dans le cas où nous mettrions en œuvre de l'enrobé à la place du bi-couche les prix sont :

« Colas : 57.597 € TTC

« ART : 51.685 € TTC

« Ce budget d'exigibilité immédiate du point de vue comptable, fera l'objet d'un appel de « provisions adressé ultérieurement. »

POUR : 14583 / 16593

CONTRE : 1004 / 16593

BOMPART REMI (502), PISANI MICHEL (502),

ABSTENTION : 1006 / 16593

CHERRY JACKY (503), LEZY GERARD (503),

Résolution adoptée à la majorité des co lotis présents et représentés.

Le bureau de l'ASL est mandaté pour faire réaliser les travaux en bi couche avec un budget maximum de 9 741 euros.

13 - Financement des travaux votés

La résolution suivante est mise aux voix :

« Souscription d'un crédit collectif auprès du Crédit Foncier. Voir plaquette ci-jointe.

« L'assemblée générale confère à la Société SIGA PROVENCE - 7 rue d'Italie - 13006 « Marseille, syndic, tous pouvoirs à l'effet de, au nom et pour le compte de l'ASL LES « TERRASSES DE CASSIS

« recenser les colotis qui entendent payer comptant

« recenser les colotis qui entendent adhérer à l'emprunt

« recenser les colotis qui entendent adhérer à l'emprunt

« solliciter un prêt auprès d'ENTENIAL dont le montant ne pourra dépasser la somme « du coût des travaux dus par les colotis emprunteurs au titre de leur quote-part

« accepter l'offre de prêt valant contrat

« exécuter toutes les obligations du contrat de prêt étant précisé que le remboursement « se fera par prélèvements automatiques sur le compte bancaire de chacun des colotis, tenu « envers l'ASL LES

TERRASSES DE CASSIS pour le seul montant de sa quote-part de prêt « correspondant au paiement des travaux. A cet égard, les prélèvements seront effectués par « ENTENIAL en qualité de mandataire, au nom et pour le compte de l'ASL LES « TERRASSES DE CASSIS

« souscrire un contrat de cautionnement auprès de la Société COMPTOIR « FINANCIER DE GARANTIE afin que l'ASL LES TERRASSES DE CASSIS n'ait en « aucun cas à supporter les conséquences financières de la défaillance de tout colotis dans le « remboursement de sa quote-part de prêt.

« Les copropriétaires payant les travaux à l'aide de l'emprunt contracté par l'ASL LES « TERRASSES DE CASSIS dans les conditions visées ci-dessus donnent d'ores et déjà leur « accord .

« La durée du prêt sera de ans, au taux de % . »

Résolution adoptée à l'unanimité des co lotis présents et représentés.

Cette résolution permet aux personnes qui souhaitent de souscrire le prêt collectif, elle n'a pas de caractère obligatoire.

Enfin, une information plus détaillée de l'ensemble des travaux décidés sera transmise (via le Site.. ou autre) dès que possible aux co-lotis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h45** .

Le président de l'ASL

Mr Cyril BERNARD

Le gestionnaire

SIGA PROVENCE

